ADEAR 35
RÉSEAU DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

FORMATION

CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LE STATUT DU FERMAGE

Jeudi 17 décembre 2026

Le fermage est le principal mode de faire valoir des terres agricoles, il est donc nécessaire pour les agriculteurs et agricultrices de connaître et comprendre les règles entourant ce statut si particulier.

Une meilleure connaissance des droits et devoirs inhérents aux baux ruraux pour les preneurs et bailleurs permettront de prévenir d'éventuels conflits. Connaître les règles encadrant le statut du fermage permet donc aux agriculteur·ices d'acquérir une autonomie décisionnelle dans la gestion de leur foncier agricole ; notamment en cas de conclusion, renouvellement ou cession d'un bail rural, en cas de souhait d'achat d'un bien loué, de besoin de travaux d'amélioration sur le fonds.

OBJECTIF GLOBAL :

A l'issue de la formation, les agriculteurs et agricultrices comprendront le statut du fermage et seront en mesure de l'appliquer.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Connaître la réglementation relative au statut du fermage : conclusion, renouvellement, résiliation ou cession de bail rural / conditions de validité des baux ruraux / montant du fermage
- Comprendre ses droits en tant que preneur d'un bail rural ainsi que ses obligations envers son bailleur
- Acquérir des notions sur le fonctionnement du tribunal paritaire des baux ruraux (TPBR)
- Identifier les menaces pesant sur le statut du fermage

PROGRAMME

- Histoire et champs d'application du statut du fermage
- Conclusion, renouvellement, résiliation et cession du bail rural
- Droits et obligations du preneur vis à vis du bailleur
- Montant et paiement de son fermage
- Compétence et fonctionnement du tribunal paritaire des baux ruraux (TPBR)

ANIMATION

Roxane Auliard, animatrice ADEAR 35

TÉMOIN

- Gaël Collin, juriste au sein de la Confédération Paysanne de Loire Atlantique, spécialisée sur les questions de droit agricole

INFORMATIONS PRATIQUES

Date : Jeudi 17 décembre 2026 de 9h30 à 17h30 - **Durée :** 7h00
Lieu : 17, rue de Brest 35000 RENNES
Modalité d'enseignement : présentiel

Public : Agriculteur·ices d'Ille-et-Vilaine et des départements limitrophes
Coût : Pris en charge par VIVEA pour les paysan·nes à jour de leurs cotisations MSA. Prix libre pour les porteurs et porteuses de projet.
Pré-requis : aucun

Repas : tiré du sac

Inscriptions et informations auprès de Roxane AULIARD : 07 45 12 86 17 ou adear35@fadear.org
Inscriptions possibles jusqu'à 1 jour ouvré avant la formation

PÉDAGOGIE

Méthodes et moyens pédagogiques : Présentations suivies d'échanges. Exercices pratiques individuels et en groupe
Moyens matériels : Vidéo-projecteur - Ordinateur personnel recommandé.
Modalités d'évaluation : Évaluation en cours de formation avec exercices pratiques et auto-évaluation en fin de formation
Mode de validation : Un certificat de réalisation vous sera délivré à l'issue de la formation

Modalités d'accès : Notre organisme peut adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

Cette formation est organisée par :

ADEAR 35
RÉSEAU DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Avec le soutien de :

VIVÉA
Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.

Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT